

**Liste des Bénéficiaires effectifs du marché public ou de la concession**

Date : 17 avril 2023 Code / Identifiant du marché \_\_\_\_\_  
 Objet du marché : « CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT AGRICOLE : COMPOSANTE I » \_\_\_\_\_  
 Nom de l'entreprise soumissionnaire : « STECMA CONSULTING » \_\_\_\_\_  
 Adresse / coordonnées de l'entreprise : 20, ave Lamartinière, Port-au-Prince, HAÏTI, HT6114 ; CP 19188, Port-au-Prince, HAÏTI, HT6112 \_\_\_\_\_  
 Statut du soumissionnaire :  
 Entreprise individuelle : [ X ]  
 Société en nom collectif : [ ]  
 Société anonyme [ ]  
 Autre (Préciser) : \_\_\_\_\_

A Madame/ Monsieur : JEAN BADEN DUBOIS, GOUVERNEUR, BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI \_\_\_\_\_

Nous vous soumettons les noms des personnes physiques qui seront les bénéficiaires effectifs de ce marché public ou de cette concession<sup>1</sup> :

NOM ET PRÉNOM	NATIONALITÉ	IDENTIFICATION NINU / PASSEPORT VALIDE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	RESPONSABILITÉ / % PART DANS L'ENTREPRISE
BALTHAZAR ERICK	Haïtienne	NIU : 1365167234	45, Ave Barranquilla, Jacmel Haïti	Consultant associé
BIRBUET GUSTAVO	Bolivienne	Passeport : 2215941	Calle1, #575, Alto Seguencoma, La Paz, Bolivie	Consultant
SANDRA JEAN GILLES	Haïtienne	Passeport : PP5474980	C3, Résidentiel Tecasa Dorado, calle 11, Gurabo, Santiago de los caballeros, République Dominicaine	Consultante
GUILLAUME ALAIN	Haïtienne	NIU : 1219595551	14, rue KG Jacob, Route de Frère, Pétion Ville	Consultant
JACOB SERGOT	Haïtienne	NIU : 1402719232 Passeport : R11008221	20, avenue Lamartinière, Port-au-Prince, HAÏTI, HT6114	Consultant/Propriétaire <i>100%</i>

Nous certifions que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts, sous peine de voir notre offre écartée ou, au cas où le marché ou la concession nous aurait été confié (e), de résiliation, à nos risques et à nos frais.

Nom et Prénom : JACOB Sergot En qualité de : Président Signature : \_\_\_\_\_



<sup>1</sup> Le tableau pourra être reproduit le cas échéant afin de fournir une liste exhaustive. Voir les articles 1 ; 2 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 et 6 du Décret du 21 octobre 2021 établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les Bénéficiaires effectifs des Marchés publics et des Concessions.